Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 juillet 2018 à 19 h 30
Salle multifonctionnelle,
500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard

PRÉSENCES :

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

---

10 - Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA18 28 188

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du mardi 3 juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

---

10 - Période de questions du public

Un policier du SPVM fait état des interventions et activités dans l'arrondissement au cours du dernier mois (prévention auprès des aînés, rencontre avec les nouveaux arrivants, présence à la commission scolaire Lester B. Pearson concernant les programmes d'éducation à la sexualité auprès des enfants du primaire, BBQ annuel au parc Eugène-Dostie), la patrouille à vélo se poursuit.

Le commandant ajoute que le SPVM travaille en collaboration avec le comité de sécurité publique de l'arrondissement.

Questions du public

Début : 19 h 42

Monsieur Arthur Grandmont
Panneau d'arrêt sur la rue Paquin qui n'est pas respecté.
Terrain en face du 9 de la rue Paquin;
Nouvelles concernant travaux sur la rue Paquin.

Marcel Boileau
Entreprise qui changera les tuyaux sur le boulevard Gouin.

Fernand Dugas
Arrêt qui sera retiré sur la rue Paquin.

Cédric Anctil
Préparation du terrain de balle-molle pour le début de la saison.

François Fortin
Plaintes concernant les collectes des déchets domestiques, les matières recyclables et les résidus verts.

Robert Brunet
Adresse des félicitations pour ce qui a été fait (plantation de la haie de cèdre) sur le terrain de balle-molle.
Manque de personnel pour l'entretien et de matériau de base.

Fin : 20 h 02

---

10 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère, madame Suzanne Marceau, fait un retour sur la proposition présentée le mois dernier concernant des terrains vacants suite aux inondations et la possibilité d'en faire un parc souvenir. Elle souhaiterait que les terrains vacants soient entretenus.

CA18 28 189

Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 4 juin 2018;

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique sur le projet de règlement CA28 0036-2 du lundi 4 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714025

CA18 28 190

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du mardi 22 mai 2018;
- D'adopter le compte-rendu de la commission de l'administration et des priorités du mercredi 23 mai 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 13 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714026

CA18 28 191

Approuver la vente d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Montréal situé à l'intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Aimé-Lecavalier

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D’approuver la vente d’une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Montréal situé à l’intersection du boulevard Jacques-Bizard et de la rue Aimé-Lecavalier composés d'une partie du lot no 4 299 569 du cadastre du Québec correspondant à une superficie de +/-40m² de forme triangulaire à Madame Denise Brunet résidente au 250, rue Aimé-Lecavalier composée du lot no 4 299 167 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187905043

CA18 28 192

Affecter un montant total de 800,00 $ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention de 300,00 $ au Club de lecture du Manoir Sainte-Geneviève et de 500,00 $ au ChSur Saint-Raphaël pour souligner son 30e anniversaire.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

1. D'octroyer les contributions financières suivantes :
    - Un montant de 300,00 $ au Club de lecture du Manoir Sainte-Geneviève
    - Un montant de 500,00 $ au Chœur Saint-Raphaël
2. D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187808013

CA18 28 193

Approuver un virement budgétaire au règlement 0814002 au montant de 40 000 $ et accorder un contrat à " Les Pavages La Cité B.M. Inc." pour la réfection de deux stationnements sur la rue Closse à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, pour une valeur de 60 781.53 $, t.t.i., plus un budget de 15% pour des travaux contingents pour une valeur total de 69 898.76$, t.t.i.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver un virement budgétaire au règlement 0814-002 au montant de 40 000 $;
D'autoriser une dépense de 69 898,76$, taxes incluses;
D'octroyer un contrat à « Les Pavages La Cité B.M. Inc. » au montant de 69 898,76$, taxes incluses, pour la réfection de deux stationnements sur la rue Closse à l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187474006

CA18 28 194

Accorder un soutien financier totalisant une somme de 15 000$ à l'organisme à but non lucratif "Ferme Bord-du-Lac" pour le projet Terre en Mains pour la communauté, dans le cadre plan d'action de la Politique de l'enfant 2018

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

Que soit accordée une contribution financière de 15 000 $ à Ferme Bord-du-Lac pour le projet Terre en Mains pour la communauté dont le financement provient de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal;

Que soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et l'organisme;

Et que cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1188022001

CA18 28 195

Approuver le changement du compte de paiement des travaux de correction des déficiences concernant le projet de construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de l'île-Bizard de la compagnie Merlain Canada inc. qui s'est déclaré en faillite à sa caution qui est Aviva

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'autoriser le changement du compte pour le paiement des travaux de correction des déficiences concernant le projet de construction de la Salle Multifonctionnelle de la Bibliothèque de L'Ile-Bizard de la compagnie Merlain Canada inc qui s'est déclaré en faillite à sa caution qui est Aviva.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1180543001

CA18 28 196

Dépôt des résultats financiers au 31 décembre 2017 pour l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal adoptée par le conseil municipal le 24 avril 2018. Affectation des surplus (déficits) de gestion de l'arrondissement pour un montant total de (497 500 $).

Considérant que:
Le conseil municipal a adopté le 24 avril 2018 la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal;

Dans cette politique, il est prévu le comblement du déficit au 31 décembre 2017 par l'utilisation des surplus libres de l'arrondissement;

Le déficit de gestion de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève est de 497 500 $ pour l'exercice financier 2017;

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De prendre acte des résultats financiers au 31 décembre 2017 de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2017 de la Ville de Montréal, adoptée par le conseil municipal le 24 avril 2018;

D'affecter la somme de 497 500,00 $ au comblement du déficit de l'arrondissement au 31 décembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1187434001

CA18 28 197

Modification du règlement de zonage CA28 0023 afin de permettre les logements supplémentaires pour toutes les résidences unifamiliales.

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du règlement CA28 0023-21 modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'abroger et remplacer les normes sur le logement supplémentaire a été donné le 5 mars 2018 et le premier projet adopté le 3 avril 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 7 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 25 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-21 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement CA28 0023-21 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'abroger et remplacer les normes sur le logement supplémentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1187576010

CA18 28 198

Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion et présentation du règlement CA28 0036-2 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar) a été donné le 24 avril 2018 et le premier projet adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 4 juin 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 23 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0036-2 et ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal Cités Nouvelles du 13 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce règlement n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels CA28 0036 à l'effet de modifier les conditions quant à l'autorisation des établissements avec service de boissons alcoolisées (bar).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187905025

CA18 28 199

Recommander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031, afin de modifier le bassin de taxation.

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De demander au conseil municipal d'adopter le règlement modifiant le règlement d'emprunt 12-031 afin de modifier le bassin de taxation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1182714021

CA18 28 200

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet de permettre un projet d'agrandissement à la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 896, 2e Avenue, composée du lot numéro 4 589 531 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A. afin d'autoriser un projet d'agrandissement pour la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 896, 2e Avenue, composé du lot 4 589 531 du cadastre de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1187905042

CA18 28 201

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1079, Bellevue, sur le lot 5 376 924 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 1079, rue Bellevue, sur le lot no 5 376 924 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1187905041

CA18 28 202

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 1100, Bellevue, sur le lot 5 376 949 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la construction d'une résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 1100, rue Bellevue, sur le lot no 5 376 949 du cadastre du Québec sous condition :

Qu'au minimum 20 arbres doivent être conservés ou plantés au plus tard 24 mois suivant la délivrance du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1187905040

CA18 28 203

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser le remplacement de la pellicule de l'enseigne murale existante par une autre pellicule située au 16 628, boulevard Pierrefonds, sur le lot 1 843 517 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de remplacer une pellicule de vinyle de enseigne murale existante en façade avant principale, située à l'adresse sise au 16 628, boulevard Pierrefonds, composé du lot 1 843 517 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905039

CA18 28 204

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs du centre commercial à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de PIIA, afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs de la devanture du centre commercial à l'adresse sise au 100-136, boulevard Jacques-Bizard, sur le lot 4 295 530 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905038

CA18 28 205

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 51, rue de la Plage-Riviera, sur le lot 1 843 525 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de PIIA, afin de permettre le remplacement du parement extérieur existant par un clin bois Maybec posé à la verticale en façade avant et arrière et posé à l'horizontale sur les façades latérales et le retrait de la cheminée dont l'espace libre sera couvert par un bardeau d'asphalte identique à la couverture existante d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 51, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 525 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905037

CA18 28 206

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'un élément extérieur visible de la voie publique de la résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 61, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 418 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de PIIA, afin de permettre le remplacement du parement extérieur existant par un clin de fibre de bois pressée de couleur bleu minuit posé à la verticale en façade avant et posé à la verticale ou à l'horizontale sur les façades latérales et arrière visible de la voie publique d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 61, rue de la Plage-Riviera, sur le lot 1 843 418 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187905036

CA18 28 207

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation de plusieurs éléments extérieurs visibles de la voie publique sur la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 239, rue du Pont, composé du lot no 1 843 868 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la rénovation de plusieurs éléments extérieurs visibles de la voie publique de la résidence unifamiliale isolée située à l'adresse sise au 239, rue du Pont, sur le lot no 1 843 868 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.11 1187905035

CA18 28 208

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'installer une clôture en cour avant secondaire et en cour arrière à l'adresse sise au 1967, chemin Bord-du-Lac du lot no 4 589 737 du cadastre du Québec

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la pose d'une clôture en cour avant secondaire et en cour arrière sur la propriété à l'adresse sise au 1967, chemin Bord-du-Lac, composée du lot no 4 589 737 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.12 1187905034

CA18 28 209

Règlement modifiant le règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0012-3 de manière à permettre des installations sanitaires et d'eau potable conformes à la loi sur la qualité de l'environnement, peu importe la zone.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Sarault, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, d'un règlement modifiant le règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0012-3 de manière à permettre des installations sanitaires et d'eau potable conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement, peu importe la zone.

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'adopter le projet de règlement modifiant le règlement relatif à certaines conditions d'émission du permis de construction pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève CA28 0012-3 de manière à permettre des installations sanitaires et d'eau potable conformes à la Loi sur la qualité de l'environnement, peu importe la zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.13 1187576019

Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Juin 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Juin 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Juin 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Juin 2018;
- Virements budgétaires – Juin 2018·;
- Virements PTI – Juin 2018;
· Liste des permis émis – occupation – Juin 2018;
· Liste des permis émis – construction – Juin 2018;
· Liste des permis émis – lotissement – Juin 2018.

60.01

CA18 28 210

Motion de reconnaissance et de félicitations à Monsieur Jean-Pierre Stock, chef de la chorale de l'Église Saint-Raphaël Archange qui célèbre son 30e anniversaire d'existence et madame Geneviève Stock, pour leur dévouement et implication bénévoles.

HOMMAGE À JEAN-PIERRE STOCK ET GENEVIÈVE STOCK

ATTENDU QUE Jean-Pierre Stock, chef du Chœur Saint-Raphaël célèbre cette année son trentième anniversaire à la direction de cet organisme d'une grande importance pour notre communauté;

ATTENDU QUE Geneviève Stock a largement contribué au succès du Chœur Saint-Raphaël par son indispensable implication aux côtés de son époux;

ATTENDU QUE Jean-Pierre et Geneviève ont décidé de prendre une retraite bien méritée et que leur apport auprès des paroissiens et des citoyens de notre arrondissement mérite d'être souligné.

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

Que le maire et les conseillers unissent leurs voix afin de rendre hommage à Geneviève et Jean-Pierre Stock et les remercier pour leur passion et leur dévouement au sein du Chœur Saint-Raphaël et de notre communauté pendant trente ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

65.01 1187808014

Période de questions du public

Aucune question.

70.01

CA18 28 211

Levée de la séance

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 3 juillet 2018, à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand MARINACCI
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 août 2018.